

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 janvier à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué le 24 décembre 2024 s'est réuni en séance publique ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Christian SIMON, pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Commune	Prénom Nom	Présent	Absent	Donne pouvoir à
AUSSOIS	Stéphane BOYER	X		
	Maurice BODECHER	X		
AVRIEUX	Jean-Marc BUTTARD	X		
	Christian SACCHI	X		
BESSANS	Jérémy TRACQ	X		
	Denise MELOT		X	Jérémy TRACQ
BONNEVAL-SUR-ARC	Marc KONAREFF		X	
	Léandre CHARRIER (suppléant)		X	
FOURNEAUX	François CHEMIN	X		
	Maryvonne ROBIN	X		
LE FRENEY	Roland AVENIERE		X	
	Pierre VALLERIX (suppléant)		X	
MODANE	Natacha BRENIER		X	
	Yann CHABOISSIER	X		
	Laurence PETINOT-GAGNIERE	X		
	Humberto FERNANDES	X		
	Thierry THEOLIER	X		
	Jean-Claude RAFFIN	X		
	Erica SANDFORD	X		
	Karin THEOLIER		X	
	Christian SIMON	X		
SAINT ANDRE	Christian CHIALE		X	
	Agnès BALZER		X	
VAL-CENIS	Jacques ARNOUX	X		
	Eric FELISIAK	X		
	Jacqueline MENARD	X		
	Patrick BOIS	X		
	Nathalie FURBEYRE	X		
	François CAMBERLIN	X		
VILLARODIN BOURGET	Gilles MARGUERON		X	
	Stéphane BECT	X		

Gendarmerie nationale – Présentation du bilan de l'année 2024 pour le territoire de Haute Maurienne Vanoise

Comme chaque année, les représentants de la gendarmerie nationale sont venus présenter leur bilan annuel. Les élus déplorent l'absence de réactivité, en termes d'effectifs mobilisables sur le territoire, face à l'arrivée prochaine de nombreux travailleurs dans le cadre des travaux du Lyon-Turin.

Les membres de l'assemblée font part notamment de leur inquiétude face à l'augmentation à venir du trafic routier.

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur Jacques ARNOUX est désigné secrétaire de séance.

Proposition d'ajout d'un **point supplémentaire** à l'ordre du jour :

❖ **Finances**

- **Plan de soutien aux commerçants et artisans de Modane / Fourneaux**

- **Demande de subvention au titre du FNADT pour l'exercice 2024**

Accord à l'unanimité de l'assemblée pour ajouter ce point.

Ordre du jour :

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

❖ **Désignation secrétaire de séance**

Monsieur le Président rappelle qu'au début de chaque séance, le Conseil communautaire nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (article L.2121-15 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-1 du même code). Le président peut adjoindre à ce secrétaire un auxiliaire pris en dehors de l'assemblée, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance. Monsieur le Président propose de procéder par ordre alphabétique pour la désignation du secrétaire de séance et propose de nommer Monsieur Jacques ARNOUX pour cette séance.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur Jacques ARNOUX en qualité de secrétaire de la séance du Conseil communautaire du 08 janvier 2025.

❖ **Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 04 décembre 2024**

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer afin d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 décembre 2024.

Le Conseil communautaire,

Après prise en compte de modifications transmises par Monsieur François CAMBERLIN et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 décembre 2024.

❖ **Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 04 décembre 2024**

N°44	Versement fonds de concours pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques – Commune d'Aussois – <i>Dépense</i> : 15 000 euros
N°45	Avenant n°03 à la convention de partenariat relative à l'organisation du salon de l'artisanat mauriennais – <i>Recette</i> : 8 433.38 euros
N°01/2025	Convention de partenariat avec les communes d'Aussois et de Villarodin-Bourget dans le cadre du co-financement des services de transport – <i>Dépense</i> : 5 000.00 euros / commune

2. STRATEGIE-DEVELOPPEMENT

❖ **Point d'information sur les structures partenaires**

Compte tenu des multiples interactions entre la CCHMV et ces structures (conduite de projets d'investissement ou fonctionnement de la structure), de la présence de représentants élus de la CCHMV dans les instances de décision de ces structures et du financement de ces dernières par la CCHMV, l'objectif est d'établir un point d'information lors de chaque séance du conseil communautaire. Un point est fait par les élus concernés pour les structures suivantes :

- **GIDA Haute Maurienne**

Monsieur Jérémy TRACQ informe de la programmation d'une réunion du Conseil d'administration de l'association le 14 janvier 2025.

- **Office de tourisme « Haute Maurienne Vanoise Tourisme »**

Monsieur Yann CHABOISSIER fait un point d'étape sur les missions et activités de la structure :

- Deux très belles semaines de vacances solaires réalisées (Noël et Jour de l'an) avec des taux d'occupation moyen en HMV de 84 %,
- L'avance prise / N-1 a tendance à s'étioler au fil des semaines avec, à date, une prévision du même taux d'occupation que N-1,
- Rappel de la soirée de remise des labels du 27 décembre dernier dans le cadre du label Qualité Confort Hébergement,
- Préparation du budget prévisionnel 2025/2026 au cours du mois de janvier (arrêt de la subvention prévisionnelle de la CCHMV dans le cadre de la séance du Conseil communautaire d'avril 2025),
- Participation au Salon Destination Montagne à Grenoble (ex Grand ski) les 28/29 janvier prochains,
- Evènements à venir : marathon de Bessans avec un record annoncé en termes de participation, La Grande Odyssée, le Festival d'accordéon...
- Présence de l'équipe de France de VTT XC à Bessans semaine 03 avec organisation d'une séance publique de rencontre et d'échanges le 15 janvier à 18 heures.

- **Syndicat du Pays de Maurienne**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN dresse le compte-rendu de la dernière séance du comité syndical en date du 10 décembre dernier (coopération transfrontalière – projets thématiques SE DEPLACER et DECOUVRIR, décision modificative budgétaire, nouvelle convention cadre en matière de mobilité pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 avec l'agence écomobilité Savoie Mont Blanc, fonctionnement de l'abattoir de Maurienne, instruction du droit des sols...). Il expose que le travail se poursuit dans le cadre de l'élaboration du nouveau SCoT Maurienne. Monsieur Jérémy TRACQ (*attractivité*) informe des difficultés rencontrées dans le cadre du recrutement d'un chef de projet communication/web et marketing territorial.

Monsieur Jacques ARNOUX (*GEMAPI*) informe de l'utilisation de la technologie LIDAR sur l'ensemble du linéaire de l'Arc pour connaître l'incidence des dernières crues en termes de dépôt de matériaux, afin d'appréhender les nécessités de travaux de curage de l'Arc.

- **Syndicat Mixte Thabor Vanoise**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN informe du travail à mener dans le cadre de la préparation du budget 2025 du SMTV s'agissant du domaine skiable de La Norma. Approche prudente compte tenu des charges (notamment coût de l'énergie du fait de la suppression des aides de l'Etat) qui pèsent sur l'exploitant SOGENOR et des pertes potentielles de recettes (notamment fermeture du centre UCPA) impactant de fait le montant de la redevance due par l'exploitant au SMTV.

- **Centre Intercommunal d'Action Sociale HMV**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD dresse le compte-rendu de la dernière séance du conseil d'administration en date du 19 décembre 2024 (approbation grille tarifaire de la résidence autonomie Pré Soleil à compter du 1^{er} janvier 2025, dossiers ressources humaines, point d'information sur les activités et actualités des différents services...). Monsieur Jean-Marc BUTTARD fait état d'un courrier de remerciements reçu de la part d'utilisateurs s'agissant du maintien du service JE DIS BUS.

3. ADMINISTRATION GENERALE

- ❖ **Affaires juridiques**

- **Conventions**

Conventions de financement entre la société TELT et la CCHMV

- **Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST)**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre du dispositif « *Démarche Grand Chantier* » » liée à la réalisation de la section transfrontalière de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin, un « *comité des financeurs* » a été institué, composé de l'Etat, des collectivités territoriales et de la SAS TELT. Réuni sous la présidence du préfet de la Savoie, ce comité est notamment chargé de définir les critères de « *labellisation* »

Grand chantier », d'arrêter la programmation annuelle des actions et leur financement et de vérifier la tenue des engagements.

Chargée d'assurer la gestion du FAST au nom et pour le compte de l'Etat, la société TELT assure la mise en œuvre du dispositif en attribuant, sous la responsabilité du représentant de l'Etat dans le département de la Savoie, des financements à des opérateurs sélectionnés par décision du « *comité des financeurs* ».

A ce titre, la CCHMV a sollicité « *le comité des financeurs* » afin de participer au financement, via l'attribution de FAST, de différentes actions sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCI et ce dernier a répondu favorablement à la sollicitation. Dans ces conditions, l'assemblée est invitée à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à conclure et signer les conventions suivantes à intervenir entre la CCHMV et la société TELT.

- Etude relative à la mobilisation de bâtiments inoccupés dans le cadre de la mise en œuvre d'hébergements pour des travailleurs en mobilité (bâtiments du bailleur ICF - SNCF) sur les communes de Modane et Fourneaux
Montant de l'étude : 28 215.00 euros TTC
Recette FAST : 28 215.00 euros
- Installation de panneaux photovoltaïques – STEP de La Praz (partie en autoconsommation)
Montant des études et travaux portés par la CCHMV : 117 500.00 euros HT
Recette FAST : 23 500.00 euros
- Etude relative à la dynamisation des cinémas du territoire de Haute Maurienne Vanoise
Diagnostic et préconisations en lien avec l'exploitation des salles de cinéma de Haute Maurienne Vanoise
Montant de l'étude : 17 900.00 euros HT
Recette FAST : 3 580.00 euros
- Salon de l'Artisanat Mauriennais
Recette FAST : 15 300.00 euros.

Les conventions à conclure ont pour objet de fixer les conditions de participation de TELT, au titre des crédits alloués au FAST, au financement des projets de la CCHMV.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les 4 projets de convention à conclure entre la société TELT et la CCHMV,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer lesdites conventions entre la société TELT et la CCHMV.

❖ Finances

Contribution annuelle 2025 au Syndicat Mixte Thabor Vanoise

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2019, de la CCHMV au Syndicat Mixte Thabor Vanoise (SMTV).

Monsieur le Vice-président expose la nécessité d'arrêter le montant de la contribution annuelle 2025 au SMTV qui sera versée en plusieurs acomptes selon l'échéancier ci-après.

Il propose de fixer le montant à hauteur de **1 968 979 euros**.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Arrête** le montant de la contribution annuelle 2025 de la CCHMV au SMTV à hauteur de 1 968 979 euros ;
- **Propose l'échéancier mensuel suivant :**
 - o Janvier à novembre 2025 : 165 000 €
 - o Décembre 2025 : 153 979 €.

Budget principal 2025 du CIAS Haute Maurienne Vanoise

- Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement

Monsieur Jean-Claude RAFFIN expose à l'assemblée que préalablement au vote du budget primitif principal 2025 de la CCHMV, le Conseil communautaire est invité à délibérer afin d'attribuer une subvention de fonctionnement au budget principal 2025 du CIAS HVM (*subvention de fonctionnement versée aux organismes*

publics) permettant de procéder au paiement de cette subvention dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024. Dans ces conditions, il est proposé l'attribution d'une subvention à hauteur de 300 000 euros. La délibération d'attribution de la subvention doit, d'une part désigner le bénéficiaire ainsi que le montant et d'autre part ouvrir de manière explicite des crédits budgétaires qui seront repris au budget primitif.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer et verser une subvention de fonctionnement à hauteur de 300 000 euros au bénéfice du budget principal 2025 du CIAS Haute Maurienne Vanoise ;
- **Décide** d'ouvrir les crédits budgétaires correspondants et s'engage à les reprendre au budget primitif principal 2025 de la CCHMV.

Exonération au titre de la TEOM - année 2026

- Sociétés SFTRF et SEMICROF

Monsieur Jean-Claude RAFFIN rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise est compétente pour prendre l'ensemble des décisions relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur l'ensemble du périmètre intercommunal.

Il rappelle les dispositions de l'article 1521.III.1 du code général des impôts qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés.

La liste des établissements exonérés doit être affichée à la porte du siège de la Communauté de communes. Monsieur le Vice-président expose les motifs qui conduisent à la proposition d'exonération pour l'année 2026 de deux établissements : compte tenu de la double imposition qui affecte les sociétés SFTRF et SEMICROF présentes sur le territoire communautaire (communes de Modane et Le Freney) du fait à la fois de l'assujettissement à la TEOM et au paiement d'une prestation d'enlèvement via des conventions établies entre ces deux sociétés et le SIRTOM Maurienne, il est proposé à l'assemblée d'exonérer ces deux sociétés du paiement de la TEOM pour l'année 2026.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :
 - o Etablissement : Société Française du Tunnel du Fréjus, SIREN 962 504 049 sise, Plate-forme du tunnel, MODANE (73500) pour l'ensemble des locaux avec adresse « Les Brous » et « Pomptermoz »,
 - o Etablissement : Société d'économie mixte du centre routier du Freney Mont-Cenis Fréjus, SIREN 313 180 903 sise, Autoport du Fréjus, LE FRENEY (73500) pour l'ensemble des locaux avec adresse « Les Mouilles »,
- **Décide** que cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2026 ;
- **Charge** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux pour une application au 1^{er} janvier 2026.

• Demandes de subventions

Acquisition d'un anneau de détection de bois mitraillé

- Demandes de subventions

Monsieur Jean-Claude RAFFIN rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition d'un anneau de détection des objets métalliques pour pouvoir exploiter le bois mitraillé.

Il expose le contexte du projet ainsi que la nature de l'opération.

Descriptif de l'opération

Le territoire couvert par la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise comporte d'importantes forêts publiques (communales et domaniales).

Outre les contraintes fortes d'exploitation liées à la topographie et aux difficultés d'accès, une grande partie de ces forêts a été abîmée lors de la deuxième guerre mondiale.

En août 1944, lors de la campagne de libération de la France, des bombardements importants ont eu lieu de la part des forces alliées pour détruire la gare de Modane et les usines de la vallée. D'autres combats au sol, notamment en frontière, ont été d'une rare violence. En dommages collatéraux, de nombreuses bombes ont atteint les secteurs forestiers. Les éclats des obus se sont incrustés dans les arbres et ces derniers ont poursuivi leur croissance. Aujourd'hui, ces arbres sont matures et prêts à être récoltés mais, en cas de mitraille au sein du bois, ils sont sans valeur si une détection ne peut pas être réalisée.

Leur seul débouché est le bois énergie à un prix de vente très bas qui ne couvre pas les coûts d'exploitation de ces bois. Ils sont donc laissés en forêts, empêchant alors de grand pan de montagne de se régénérer normalement et privant ainsi les forêts en montagne d'un rôle protecteur contre les risques naturels (avalanche, érosion, glissement de terrain...) et limitant également la propension à absorber le carbone et donc à lutter contre le changement climatique.

Sur le territoire de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et ses dix communes membres, cela représente environ 4 000m³/an qui pourrait être mobilisé pendant plus de 20 ans afin de purger ces forêts de cet « héritage » de la seconde guerre mondiale.

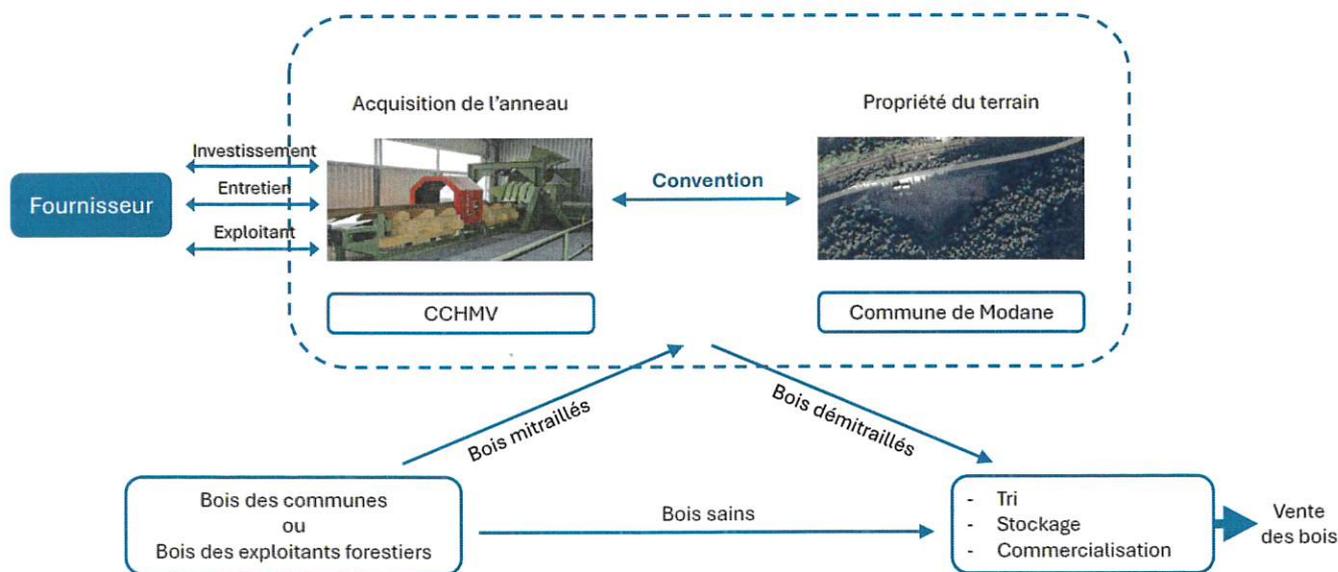
Par ailleurs, la valorisation de ces bois pourrait représenter une forte valeur ajoutée permettant et contribuant à maintenir de l'emploi local pérenne (bucherons, débardeurs, transporteurs, ouvriers forestiers...). Cela permettrait également une valorisation en bois d'œuvre générant un bénéfice carbone important (stockage des produits bois, substitution à d'autres matériaux plus énergivores) et contribuant à alimenter la filière amont d'approvisionnement du Label « Bois des Alpes » porté par la CCHMV en collaboration avec ses communes membres, l'ONF et les acteurs privés locaux de la filière (exploitants forestiers, transporteurs...)

Le projet consiste donc à implanter un dispositif de détection sur un terrain propriété de la commune de Modane qui était auparavant un ancien stand de tir et récemment réaménagé dans le cadre de la construction d'une route de contournement associée au chantier du tunnel de base Lyon-Turin.

La commune de Modane a approuvé la mise à disposition du terrain pour l'implantation de cet équipement avec une condition liée à l'accès à l'équipement.

Ce terrain accessible par une voirie poids lourds reste à être viabilisé (raccordement électrique) et clôturé.

Le fonctionnement de l'anneau de détection de bois mitraillés peut être résumé par le schéma suivant.



Planning de réalisation de l'opération

Janvier 2025 : recrutement du maître d'œuvre de l'opération et recherche de financements

Avril 2025 : lancement de la consultation des entreprises pour différents lots :

- Fourniture et installation "module cubage de grume"
- Préparation de la plateforme / génie civil pour le matériel
- Abris pour automate et anneau
- Raccordement électrique / clôture du site / contrôle d'accès / surveillance

Automne 2025 - avril 2026 : travaux

Printemps 2026 : mise en service.

Coût prévisionnel de l'opération (études, travaux et acquisition)

670 000.00 € HT

Plan prévisionnel de financement de l'opération - Montant des subventions sollicitées / taux :

- DETR 2025 : 15 % : 100 500.00 euros
- DSIL 2025 : 15 % : 100 500.00 euros
- FAST : environ 30 % : 200 262.00 euros
- Région AURA : 13 % : 90 000.00 euros
- Département de la Savoie : 4% : 25 000.00 euros
- Autofinancement : 153 738.00 euros

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 01 CONTRE (Thierry THEOLIER) :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération ;
- **Confirme** que l'accès à l'équipement se fera par la route de contournement et à la fin du chantier sous maîtrise d'ouvrage TELT (si comme prévu dans la convention conclue par la commune de Modane, les élus décident de la suppression de ladite route de contournement du côté des jardins), l'accès se fera uniquement par le côté « ouest » ;

Autorise Monsieur le Président, ès-qualités, à déposer auprès de l'Etat (programmation DETR/DSIL 2025, du Contrat Territoire Maurienne - Démarche Grand chantier LT - FAST), de la Région AURA et du Département de la Savoie des dossiers de demandes de subventions afin d'obtenir les subventions les plus élevées possibles afin de participer au financement de l'opération ;

Autorise Monsieur le Président, ès-qualités, à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement des éventuelles subventions sollicitées.

Programme Interreg ALCOTRA 2021-2027 France – Italie

- **Plan Intégré de Territoire (PITer+) « Hautes Vallées 2030 »**
 - o **Candidature au projet thématique DECOUVRIR**

Contexte général

Les liens entre le Grand Briançonnais, la Maurienne en France, les vallées de Suse, Sangone et du Pinerolese en Italie sont historiques. Les collectivités locales des Hautes Vallées, qui partagent les mêmes caractéristiques culturelles, environnementales et sociologiques de vie en montagne, ont mis en œuvre une coopération transfrontalière depuis le début des années 90.

En 2007 est née la CHAV, la Conférence Transfrontalière des Hautes Vallées - assemblée unique des référents politiques et techniques des territoires franco-italiens membres. 2007 marque la naissance de la structure sous forme d'association de droit Italien.

Pour donner suite au PITer 2014 – 2020 « Destination intelligente au cœur des Alpes », ALCOTRA a lancé les appels à projets des Plans Intégrés Territoriaux intitulés « PITer+ » pour la période 2021-2027.

Il s'agit du PITer+ Hautes Vallées 2030 qui se décline autour de 4 axes principaux :

- Projet AGIR = sujets liés au développement économique
- Projet VIVRE = sujets relatifs aux services sanitaires et sociaux
- Projet DECOUVRIR = sujets de valorisation de patrimoine, produits touristiques
- Projet SE DEPLACER = sujets liés à la mobilité et aux modes de déplacements

La CCHMV et ses partenaires, en fonction des sujets, s'engagent sur les 4 projets.

Contenu du projet DECOUVRIR

L'objectif global du PITer+ DECOUVRIR est d'encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines. La combinaison d'infrastructures, de méthodologies innovantes et d'outils numériques favorisera une offre touristique unique, capable d'attirer de nouveaux visiteurs, d'encourager un tourisme inclusif et durable et de valoriser les Hautes Vallées en tant que destination d'excellence internationale.

Ce projet associe les sept partenaires suivants :

- Ville métropolitaine de Turin - CMT0 (Chef de file)
- Unione Montana Valli Chisone e Germanasca
- Unione Montana del Pinerolese
- Syndicat du Pays de la Maurienne - SPM
- Communauté de Communes Pays des Ecrins
- Communauté de Communes Maurienne-Galibier
- Communauté de commune Haute Maurienne Vanoise

Projet porté par la CCHMV

La durée du projet est de 3 ans à compter de la notification de l'accord de la subvention FEDER. L'arrêté attributif est prévu en mai 2025.

Le projet se développe autour de **deux axes principaux** : la création d'une offre de tourisme de plein air et la valorisation des itinéraires culturels transfrontaliers.

Le premier axe d'intervention se concentre sur le développement et l'amélioration du réseau cyclo touristique des Hautes Vallées en reprenant et en allant au bout de la démarche du projet VIALPS initié par le SPM et l'ex association Maurienne tourisme.

Des investissements sont prévus pour les infrastructures et les services destinés aux touristes, tels que l'installation de nouveaux points d'étape, une signalétique bilingue, des points de recharge pour vélos électriques et des stations de réparation.

De plus, le projet explore des méthodologies innovantes comme le design thinking « placer l'utilisateur au cœur du principe de création » et l'approche Client.

Grâce à la coopération transfrontalière, des systèmes avancés de suivi des flux touristiques, tels que la location intelligence (recueil et analyse de données géospatiales qui proviennent de différentes sources à des fins commerciales), seront mis en œuvre, des actions seront menées pour la mise en tourisme de l'offre avec la participation d'opérateurs économiques italiens et français.

Le deuxième axe du projet porte sur la valorisation du paysage historique et culturel des Hautes Vallées à travers la qualification et la promotion d'itinéraires thématiques liés au système des fortifications et au passé productif. Le projet prévoit des études de faisabilité (étude de faisabilité de la rénovation du fort de Varisele portée par la commune de Val-Cenis), des initiatives de relance de sites stratégiques et un recensement structurel des biens paysagers d'intérêt local et transfrontalier.

Pour soutenir la promotion territoriale, de nouvelles cartographies et des supports numériques seront créés, accompagnés d'une plateforme dédiée à l'archivage et au partage des contenus.

Plan de financement prévisionnel

➤ Budget total du partenariat pour le projet (coûts directs et forfaitaires) en euros

Total Projet DECOUVRIR - Tous les partenaires -	Dont FEDER (80%)	Autofinancement (20%)
1 783 875 €	1 427 100 €	356 775 €

➤ Budget de la CCHMV pour le projet (coûts directs et forfaitaires) en euros

Total Projet DECOUVRIR - Part CCHMV -	Dont FEDER (80%)	Dont autofinancement (20%)
201 250 €	161 000 €	40 250 €

➤ Budget détaillé de la CCHMV en euros

DECOUVRIR	TOTAL	FEDER (80%)	AUTOFINANCEMENT (20%)
Frais de personnel	32 200 €	25 760 €	6 440 €
Frais de bureau/admin	4 830 €	3 864 €	966 €
Frais de déplacement/hébergement	3 220 €	2 576 €	644 €

Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	76 000 €	60 800 €	15 200 €
Frais d'équipement	85 000 €	68 000 €	17 000 €
TOTAL	201 250 €	161 000 €	40 250 €

Chef de file

La CCHMV approuve la Ville Métropolitaine de Turin comme chef de file du projet DECOUVRIR et déclare, en ce qui concerne l'autofinancement, l'engagement à apporter l'autofinancement de 20 %, soit un montant de 40 250 €, pour les actions inscrites dans le projet.

Calendrier de mise en œuvre

31 janvier 2024 : dépôt de la Stratégie par la CHAV : « Hautes Vallées 2030 : un bassin de vie montagnard transfrontalier »

25 mars 2024 : dépôt du Plan de Communication et de Coordination avec la CHAV en Cheffe de File aux côtés des partenaires SPM, CMT0, GAL CCB

2 décembre 2024 : dépôt du Projet DECOUVRIR (chef de file CMT0)

Février 2025 : sélection des projets déposés au 2 décembre 2024.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le contenu du projet DECOUVRIR du PITer+ « Hautes Vallées 2030 » et le plan de financement prévisionnel correspondant ;
- **Approuve** le rôle de la CCHMV en qualité de « partenaire » du projet PITer+ DECOUVRIR dans le cadre du programme ALCOTRA 2021-2027 ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter les subventions correspondantes ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires dont les pièces relatives à la collaboration avec la commune de Val-Cenis.

Programme Interreg ALCOTRA 2021-2027 France – Italie

- **Plan Intégré de Territoire (PITer+) « Hautes Vallées 2030 »**
 - o **Candidature au projet thématique SE DEPLACER**

Contexte général

Les liens entre le Grand Briançonnais, la Maurienne en France, les vallées de Suse, Sangone et du Pinerolese en Italie sont historiques. Les collectivités locales des Hautes Vallées, qui partagent les mêmes caractéristiques culturelles, environnementales et sociologiques de vie en montagne, ont mis en œuvre une coopération transfrontalière depuis le début des années 90.

En 2007 est née la CHAV, la Conférence Transfrontalière des Hautes Vallées - assemblée unique des référents politiques et techniques des territoires franco-italiens membres. 2007 marque la naissance de la structure sous forme d'association de droit Italien.

Pour donner suite au PITer 2014 – 2020 « Destination intelligente au cœur des Alpes », ALCOTRA a lancé les appels à projets des Plans Intégrés Territoriaux intitulés « PITer+ » pour la période 2021-2027.

Il s'agit du PITer+ Hautes Vallées 2030 qui se décline autour de 4 axes principaux :

- Projet AGIR = sujets liés au développement économique
- Projet VIVRE = sujets relatifs aux services sanitaires et sociaux
- Projet DECOUVRIR = sujets de valorisation de patrimoine, produits touristiques
- Projet SE DEPLACER = sujets liés à la mobilité et aux modes de déplacements

La CCHMV et ses partenaires, en fonction des sujets, s'engagent sur les 4 projets.

Contenu du projet SE DEPLACER

L'objectif global du PITer+ SE DEPLACER est de contribuer à faciliter la vie transfrontalière des habitants en améliorant la mobilité transfrontalière dans les Hautes Vallées et en la rendant durable, accessible, multimodale et inclusive.

En effet, 4 enjeux de cette mobilité transfrontalière, identifiés par la Maurienne, le Grand Briançonnais et les vallées de Suse et du Pinerolese, sont intégrées dans le projet sur la base d'un principe d'équité territoriale. Il s'agit de l'accessibilité des territoires par la desserte sur l'axe transversal de la ligne ferroviaire historique, le

désenclavement par les connexions avec cette ligne et les dessertes internes, l'attractivité des territoires et la préservation de l'environnement des zones de montagne. Pour apporter des réponses opérationnelles, les partenaires ont défini un plan de travail conjoint qui comprend la recherche, le lobbying et la mise en œuvre de solutions de mobilité tant quotidienne, touristique que sociale, et tant entre les zones de proximité de la frontière, dans les zones protégées ou isolées, qu'à une échelle interurbaine.

Ce projet associe les sept partenaires suivants :

- Syndicat du Pays de Maurienne – SPM
- Gal Escartons E Valli Valdesi – GALEVV
- Citta Metropolitana Di Torino– CMTO
- Communauté de communes du Briançonnais – CCB
- Communauté de communes Pays des Ecrins – CCPE
- Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise - CCHMV
- Communauté de communes Porte de Maurienne – CCPM

Projet porté par la CCHMV

La durée du projet est de 3 ans à compter de la notification de l'accord de la subvention FEDER. L'arrêté attributif est prévu en mai 2025

Le projet va contribuer à faciliter la vie transfrontalière des habitants avec l'objectif d'améliorer la mobilité transfrontalière dans les Hautes Vallées, la rendre durable, accessible, multimodale et inclusive.

En effet, 4 enjeux identifiés sont intégrés dans le projet sur la base d'un principe d'équité territoriale.

Il s'agit de l'accessibilité des territoires par la desserte sur l'axe transversal de la ligne ferroviaire historique, le désenclavement par les connexions avec cette ligne et les dessertes internes, l'attractivité des territoires et la préservation de l'environnement des zones de montagne.

Les partenaires ont défini un plan de travail conjoint qui comprend la recherche, le lobbying et la mise en œuvre de solutions de mobilité tant quotidienne, touristique que sociale, et tant entre les zones de proximité de la frontière, dans les zones protégées ou isolées, qu'à une échelle interurbaine.

La CCHMV mettra en service sur 3 années, pour tout type de public, une ligne de bus (équipé d'un porte vélo) estivale Lanslebourg - Mont-Cenis - Suse.

Plan de financement prévisionnel

➤ Budget total du partenariat pour le projet (coûts directs et forfaitaires) en euros

Total Projet SE DEPLACER - Tous les partenaires -	Dont FEDER (80%)	Autofinancement (20%)
1 616 125 €	1 292 900 €	323 225 €

➤ Budget de la CCHMV pour le projet (coûts directs et forfaitaires) en euros

Total Projet SE DEPLACER - Part CCHMV -	Dont FEDER (80%)	Dont autofinancement (20%)
286 000 €	228 800 €	57 200 €

➤ Budget détaillé de la CCHMV en euros

SE DEPLACER	TOTAL	FEDER (80%)	AUTOFINANCEMENT (20%)
Frais de personnel	45 760,00 €	36 608,00 €	9 152,00 €
Frais de bureau/admin	6 864,00 €	5 491,20 €	1 372,80 €
Frais de déplacement/hébergement	4 576,00 €	3 660,80 €	915,20 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	228 800,00 €	183 040,00 €	45 760,00 €
Frais d'équipement	0 €	0 €	0 €
TOTAL	286 000,00 €	228 800,00 €	57 200,00 €

Chef de file

La CCHMV approuve le Syndicat du Pays de Maurienne comme chef de file du projet SE DEPLACER et déclare, en ce qui concerne l'autofinancement, l'engagement à apporter l'autofinancement de 20 %, soit un montant de 57 200,00 €, pour les actions inscrites dans le projet.

Calendrier de mise en œuvre

31 janvier 2024 : dépôt de la Stratégie par la CHAV : « Hautes Vallées 2030 : un bassin de vie montagnard transfrontalier »

25 mars 2024 : dépôt du Plan de Communication et de Coordination avec la CHAV en Cheffe de File aux côtés des partenaires SPM, CMT0, GAL CCB

2 décembre 2024 : dépôt du Projet SE DEPLACER (chef de file SPM)

Février 2025 : sélection des projets déposés au 2 décembre 2024.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le contenu du projet SE DEPLACER du PITer+ « Hautes Vallées 2030 » et le plan de financement prévisionnel correspondant ;
- **Approuve** le rôle de la CCHMV en qualité de « partenaire » du projet PITer+ SE DEPLACER dans le cadre du programme ALCOTRA 2021-2027 ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter les subventions correspondantes ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

Plan de soutien aux commerçants et artisans de Modane / Fourneaux

- Demande de subvention au titre de la programmation 2024 du FNADT

Monsieur Jean-Claude RAFFIN rappelle à l'assemblée les événements survenus en août 2023 (éboulement à la Praz engendrant la fermeture de la ligne ferroviaire et de la RD 1006) ainsi que les conséquences induites pour les commerçants et artisans de l'agglomération Modane/Fourneaux.

Il rappelle les différentes réunions de travail organisées depuis cet événement ainsi que les outils et processus mis en place par les collectivités locales ou sur le plan national (réunion d'information, lancement de l'observatoire de la santé économique des commerçants et artisans, mise en place d'un dispositif d'aides de la Région AURA abondé par la CCHMV...). Par ailleurs, sous l'impulsion du Préfet de la Savoie et de la Députée de la Savoie, la construction d'un plan d'actions opérationnel de soutien aux commerçants et artisans a été initié et piloté par la CCHMV afin de répondre à différents enjeux identifiés à court et moyen terme.

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le plan d'actions.

Il expose que la CCHMV est mandataire d'un groupement des communes de Modane et Fourneaux ainsi que de la CCHMV, maîtres d'ouvrage des différentes opérations du plan d'action.

La répartition des actions et travaux est convenue entre les membres du groupement sur des axes identifiés en lien avec les compétences des trois entités. Elle est issue d'un travail mené en concertation entre élus, techniciens et socio-professionnels de l'agglomération.

Dans ces conditions, Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de solliciter l'Etat afin de participer au financement du plan de soutien dans le cadre de la programmation 2024 du FNADT.

Monsieur le Vice-président présente le plan de financement prévisionnel du plan de soutien :

Montant du plan d'actions en euros TTC	Dont recette FNADT	Dont autofinancement
125 190,00	100 000,00	25 190,00

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le contenu du plan de soutien aux commerçants et artisans de Modane / Fourneaux porté par la CCHMV et le plan de financement prévisionnel correspondant ;
- **Approuve** le rôle de la CCHMV en qualité de « mandataire » d'un groupement des communes de Modane et Fourneaux et de la CCHMV, maîtres d'ouvrage des opérations du plan de soutien ;

- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre de la programmation 2024 du FNADT et à signer l'ensemble des pièces nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer des conventions avec les communes de Modane et Fourneaux dans le cadre de la mise en œuvre des actions du plan de soutien.

Produits touristiques émanant de la CCHMV

- Grille tarifaire à compter du 1^{er} décembre 2024

Dans le cadre de la vente de produits touristiques émanant de la CCHMV, Monsieur Jean-Claude RAFFIN propose d'arrêter la grille tarifaire suivante à compter du 1^{er} décembre 2024.

Randonnée pédestre				
Topo-guide randonnée HMV				10,00 €
Topo-guide randonnée HMV – Tarif revendeurs et partenaires				9,00 €
VTT				
Guide + carte VTT HMV				4,00 €
Guide + carte VTT HMV – Tarif revendeurs et partenaires				3,70 €
Raquettes – Randonnée hivernale				
Carte balades hivernales				1,00 €
Parcours-jeux				
Parcours jeux Sollières-Sardières - Lanslevillard				
* 1 support + 1 récompense (tarif public)				8,00 €
* 3 supports identiques + 3 récompenses				18,00 €
* 1 support + 1 récompense (tarif porteur Pass activités Station HMV)				7,00 €
* 1 support sans récompense (tarif groupe type centre de vacances)				4,00 €
* la récompense seule ou supplémentaire				2,00 €
Chemin du petit bonheur				
Carte d'exploration				2,00 €
Carte d'exploration – Tarif revendeurs et partenaires				1,80 €
PÔP				
Guide PÔP				10,00 €
Guide PÔP – Tarif revendeurs et partenaires				9,00 €
Jeu de société PÔP				15,00 €
Jeu de société PÔP – Tarif revendeurs et partenaires				12,00 €
Produits dérivés Terra Modana				
Couteau Opinel				8,00 €
Animations FACIM				
Site	Titre	Format	Prix vente public	Nombre de dates Hiver 24-25
Aussois - village	Il était une fois Noël à Aussois : visite guidée	Visite nocturne	6,00 € adulte / 3,00 € 6-12 ans	1
Aussois - village	Il était une fois Aussois à la lueur des lanternes	Visite nocturne	6,00 € adulte / 3,00 € 6-12 ans	4

Aussois - salle des fêtes	Les rissoles de Christiane, le fameux dessert savoyard	Atelier culinaire	Tarif unique 10,00 €	2
La Norma - salle d'animations	Les rissoles de Christiane, le fameux dessert savoyard	Atelier culinaire	Tarif unique 10,00 €	1
La Norma - salle d'animations	Atelier jeune public : "Aménage et construis ta station"	Atelier en famille	6,00 € adulte / 3,00 € 6-12 ans	1
La Norma - salle d'animations	Atelier jeune public : "Jeannette la vachette"	Atelier en famille	6,00 € adulte / 3,00 € 6-12 ans	1
Valfréjus - chapelle du Charmaix	Secrets d'ors et de couleurs, les savoir-faire du baroque	Visite nocturne sensorielle	6,00 € adulte / 3,00 € 6-12 ans	1
Modane - salle F. Melquiot	Les rissoles de Christiane, le fameux dessert savoyard	Atelier culinaire	Tarif unique 10,00 €	1
Termignon - village + chapelle Visitation	Nuit d'or	Visite nocturne	6,00 € adulte / 3,00 € 6-12 ans	10
Lanslebourg - zone agricole	Visite de la chèvrerie d'Antho	Visite guidée et rencontre agri	13,50 € adulte / 8,50 € 6-12 ans	7
Lanslebourg - église et atelier l'Ecurie	Visite insolite de Lanslebourg	Visite- jeu nocturne	6,00 € adulte / 3,00 € 6-12 ans	5
Lanslebourg - Restaurant Relais des 2 cols	Fondue savoyarde et cuisses de dames : Secrets de chef	Démonstration culinaire	Tarif unique 12,00 €	2
Bessans - village + chapelle St Antoine + église	Bessans sous les étoiles	Visite nocturne	6,00 € adulte / 3,00 € 6-12 ans	16
Bessans - village	Il était une fois Noël à Bessans	Visite nocturne	6,00 € adulte / 3,00 € 6-12 ans	1
Bonneval - village	Il était une fois Bonneval aux lanternes	Visite nocturne	6,00 € adulte / 3,00 € 6-12 ans	10

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la grille tarifaire proposée ci-avant dans le cadre de la vente de produits touristiques émanant de la CCHMV, à valoir à compter du 1^{er} décembre 2024.

❖ **Ressources humaines**

• **Suppression d'emplois permanents**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la CCHMV. Les projets de suppression ont été présentés en séance du Comité Social Territorial le 17 décembre 2024. Ces suppressions ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la part des deux collègues (employeur et représentants du personnel).

Projet de suppression d'emplois permanents :

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Cadre d'emploi Grade	Cat.	Durée hebdo.	Missions pour information
06/04/2016 2016-42	Rédacteur Principal 1ère classe	B	35/35è	Responsable pôles Habitat - Immobilier de loisir Equipements sportifs
Motif de suppression	Nomination par voie de promotion interne au titre de l'année 2024 au grade d'Attaché territorial le 01/11/2024 – Délibération du 04/09/2024			
04/10/2017 2017-184	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	35/35è	Agent technique
Motif de suppression	Nomination par voie de promotion interne au titre de l'année 2024 au grade d'Agent de maîtrise le 01/11/2024 - Délibération du 04/09/2024			
06/07/2022 2022-114	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	21/35è	Agent de service - Service piscine
Motif de suppression	Nomination par voie de promotion interne au titre de l'année 2024 au grade d'Agent de maîtrise le 01/11/2024 - Délibération du 04/09/2024			
08/09/2011 83-2011ex CCHMV	Adjoint administratif	C	35/35è	Agent administratif
Motif de suppression	Agent en disponibilité depuis le 01/09/2017 – Radiation des effectifs de la CCHMV pour mutation de l'agent le 01/09/2024			

Le Conseil communautaire,

Vu le tableau des effectifs permanents de la CCHMV,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 décembre 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de supprimer, à compter du 08 janvier 2025, au tableau des effectifs permanents de la CCHMV les emplois permanents rappelés dans le tableau ci-avant.

Fait à Modane, le 20 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Jacques ARNOUX



Le Président de séance

Christian SIMON



Pour le Président empêché
Le Vice Président